

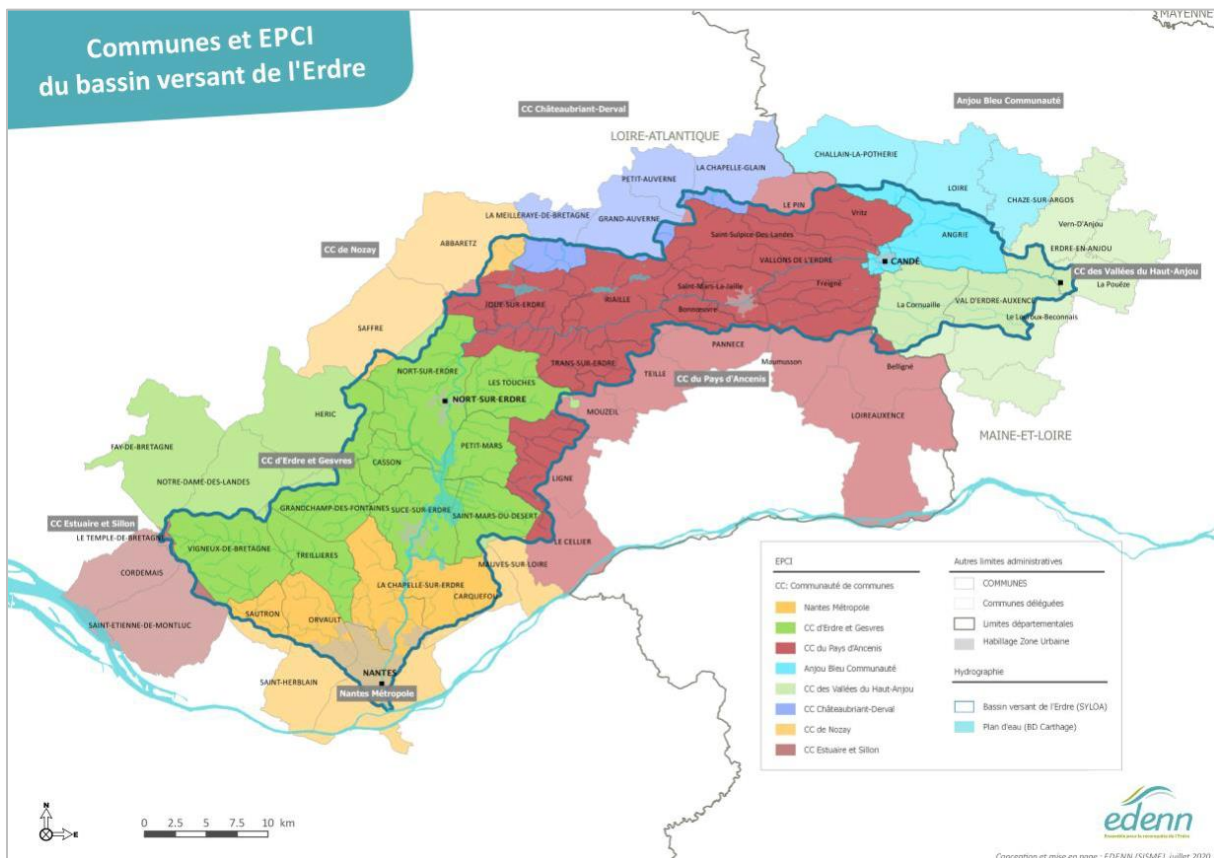
# Contractualisation du bassin versant de l'Erdre : Stratégie et feuille de route 2023-2028 Contrat territorial Eau 2023-2025

## 1. Le bassin versant de l'Erdre

Le bassin versant de l'Erdre, d'une superficie de 974 km<sup>2</sup>, est situé au nord de Nantes, à cheval entre les départements du Maine-et-Loire où la rivière prend sa source et La Loire-Atlantique pour la majeure partie de son cours.

De nature principalement agricole (45% de sa superficie) avec une part importante d'espaces naturels imbriqués (marais, tourbières...), il peut être scindé en deux entités radicalement différentes : le secteur amont/médian qui présente une faible densité de population et d'urbanisation à l'exception des secteurs de Nort-sur-Erdre et Candé et le secteur aval, qui constitue la partie nord de l'agglomération nantaise et présente donc des caractéristiques très urbanisées et une densité de population nettement plus importante.

Le bassin versant est essentiellement réparti sur le territoire des 5 EPCI qui composent l'Edenn.

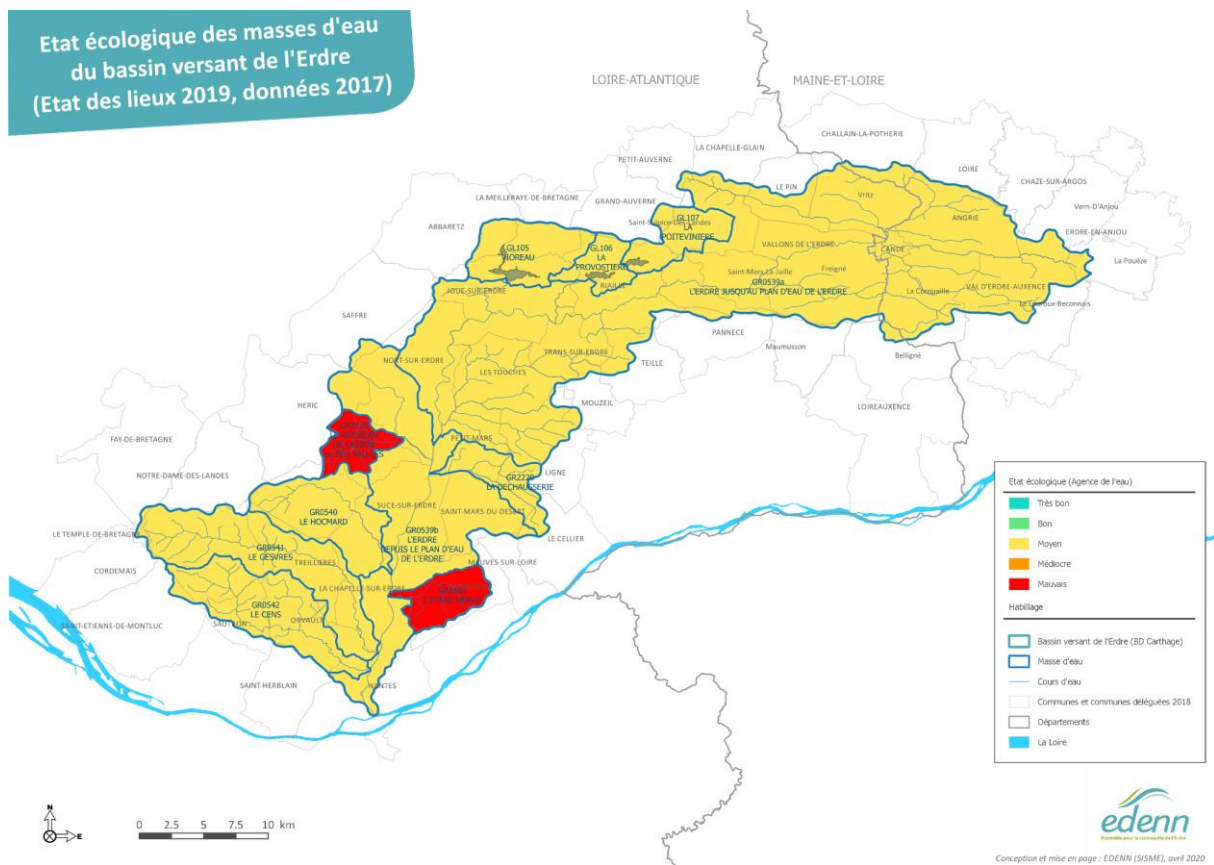


## 2. Les problématiques du territoire

Le diagnostic de territoire, finalisé en 2021, a permis de produire une photographie de l'état des différentes masses d'eau qui composent le bassin versant de l'Erdre, croisée avec les pressions et usages de l'eau et des milieux aquatiques.

Il en ressort notamment que l'état global des masses d'eau (toutes en état « moins que bon » au regard des objectifs de la DCE) nécessite la poursuite d'un effort substantiel pour parvenir au bon état. C'est en outre le cas sur de nombreux sujets cumulés et présents sur l'ensemble du territoire : morphologie des cours d'eau, continuité piscicole et sédimentaire, qualité des eaux (prévalence des pollutions diffuses sur un BV sensible au ruissellement), quantité (assecs, inondations par ruissellement), etc. La présence sur le territoire de plusieurs zones de captages d'eau potable prioritaires renforce par ailleurs l'attention sur les enjeux de qualité des eaux et de pollutions diffuses.

Ainsi, le bassin versant de l'Erdre a cette particularité de présenter la quasi-totalité de ses masses d'eau concernées par la plupart des grands sujets rappelés plus haut, même si ceux-ci sont plus ou moins intenses ou variables en qualité selon les zones géographiques.



En conséquence la situation du bassin versant justifie le maintien d'actions lourdes, mais qui nécessitent, pour être efficaces, une réflexion collective sur leur ciblage, tant géographique que thématique, afin d'éviter l'émiettement et la dilution des actions, et favoriser ainsi, autant que faire se peut, les approches systémiques.

Enfin, un des atouts du territoire relevé par le diagnostic réside dans sa richesse en termes de biodiversité des milieux aquatiques, autour notamment du réseau de marais et de milieux humides (tourbières et marais dans les secteurs aval tout autant qu'à l'amont dans les têtes de bassin versant) et des zonages Natura 2000 du territoire. Ces particularités restent cependant fragiles, sous la pression de l'ensemble des éléments rappelés plus haut, couplés à la présence d'espèces invasives, notamment végétales.

### 3. La stratégie de bassin versant de l'Erdre 2023-2028 – Présentation synthétique

La stratégie territoriale du bassin versant de l'Erdre pour la période 2023-2028 a été validée par le Comité de pilotage réuni le 22 octobre 2021, puis adoptée par le Comité Syndical de l'Edenn le 2 décembre 2021.

Le document de stratégie qui en découle fait l'objet d'une note dédiée et complète, accompagnée d'un atlas cartographique et d'un tableau détaillé.

Le présent document se limite à reprendre les éléments principaux de cette stratégie, tout en renvoyant à la lecture du document complet. Il comprend également un volet détaillant les évolutions -mineures- de ce document stratégique intervenues en 2022, en parallèle des réflexions concernant la feuille de route et le programme d'actions 2023-2028.

#### 3.1. Synthèse de la stratégie

A partir des sources mobilisées (cf. encadré) et du travail collectif mobilisant la structure porteuse, les financeurs, les autorités (Services de l'Etat, structure porteuse du SAGE), les porteurs d'action et les associations environnementalistes, la stratégie a mis en avant les objectifs structurants suivants :

##### 3.1.1. Les programmes multithématiques territorialisés

La stratégie a retenu l'objectif de concentrer l'essentiel des programmes de travaux et d'actions autour de territoires prioritaires :

- A l'aval, les masses d'eau vitrine du Cens et du Gesvres, toutes deux proches du bon état, ainsi que la masse d'eau de l'Etang Hervé
- A l'amont, un sous-ensemble (nommé « Sources de l'Erdre Amont ») de la masse d'eau Erdre Amont.
- La masse d'eau Hocmard complète ces priorités, de manière limitée à l'engagement des études préalables dans le cadre du second contrat (2026-2028).

Les programmes d'action à construire sur ces territoires déclinent les objectifs stratégiques suivants :

- Être structurés autour **de la finalité d'atteinte du Bon état écologique (BEE)** au titre de la DCE à l'échelle de chacun de ces sous-territoires : atteinte du BEE au terme des contrats

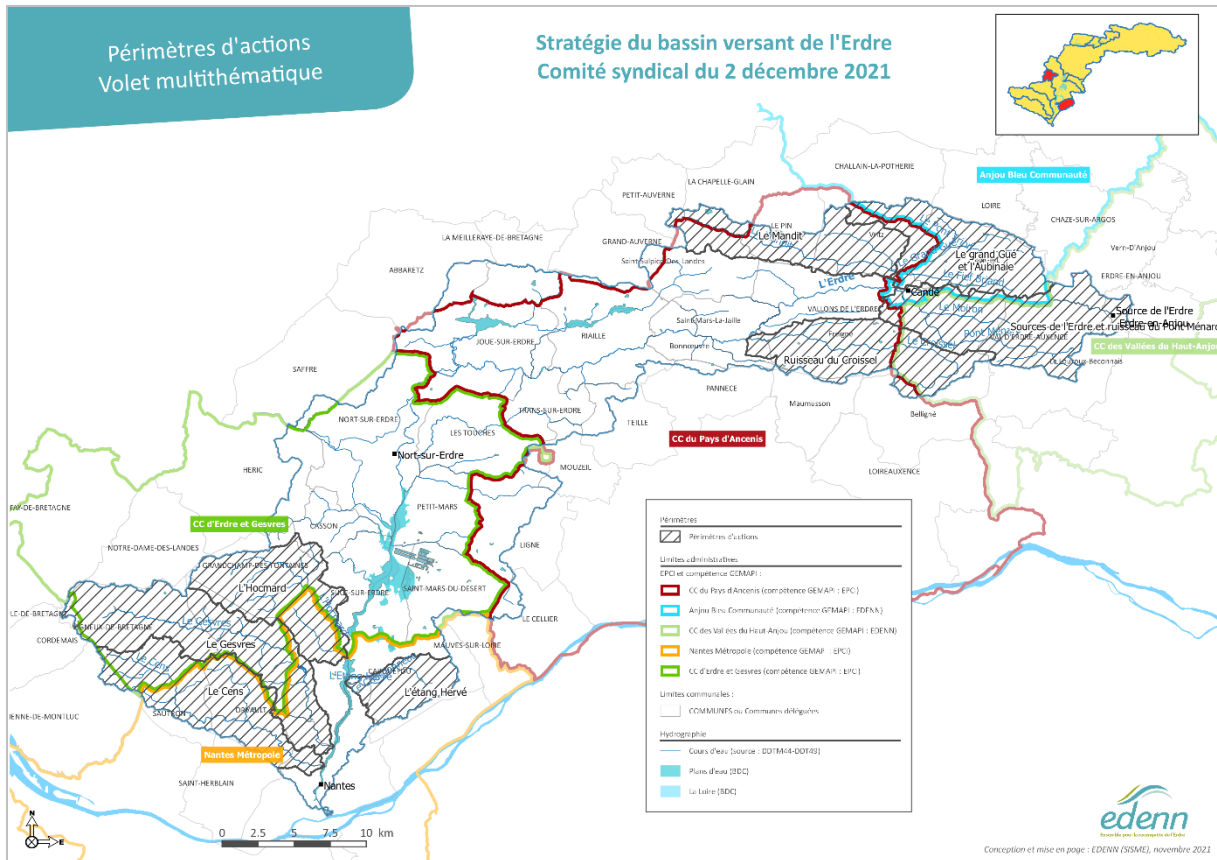
La stratégie s'est construite en particulier à partir des sources suivantes :

- Diagnostic de territoire (2020)
- Étude d'évaluation des précédents contrats (2020-21)
- Des documents de cadrage (projets avancés des SDAGE, SAGE et PAOT 44 et 49).
- Des temps collectifs et échanges bilatéraux, auprès des acteurs du bassin versant : ateliers et comités



pour les masses d'eau « vitrines » ou de visée du BEE pour les autres territoires prioritaires<sup>1</sup> ;

- **Mobiliser conjointement l'ensemble des thématiques** (qualité des milieux, qualité des eaux, zones humides et quantité) autour de la finalité d'atteinte du BEE, avec la **recherche d'effets cumulés**, à la fois globalement dans la construction des programmes ainsi qu'à l'échelle des opérations de travaux.



### 3.1.2. Volet qualité des eaux superficielles

La stratégie initialement votée en 2021 n'identifie pas explicitement d'objectifs propres concernant les thématiques de qualité des eaux, au-delà :

- des enjeux de réduction des pollutions diffuses agricoles,
- et de la part prépondérante que doit prendre ce thème dans les programmes multithématiques territorialisés (cf. ci-dessus).

Le travail autour de la feuille de route et du programme d'action, a permis d'étoffer ce volet, dans et hors des programmes multithématiques. Ceci concerne notamment les objectifs du SAGE concernant les flux de nutriments à la confluence avec la Loire et les transferts de polluants, ainsi qu'avec les programmes de qualité des eaux des captages prioritaires d'eau potable.

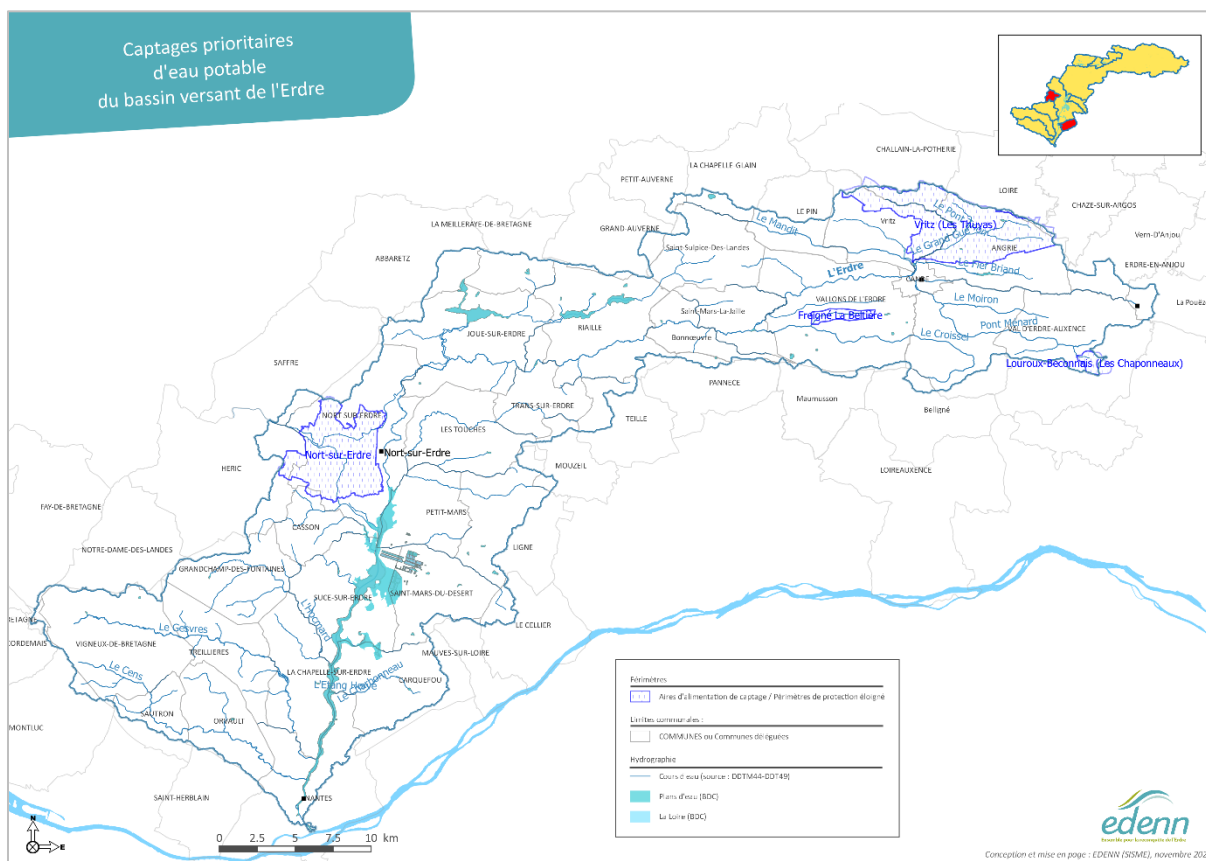
<sup>1</sup> Objectif transposé en « équivalent-BEE » sur le territoire « Sources de l'Erdre amont », dont le périmètre est plus petit que la masse d'eau Erdre Amont dans lequel il s'inscrit.

### 3.1.3. L'intégration des enjeux liés à l'Alimentation en eau potable

La stratégie a entériné l'intégration au sein des contrats des enjeux de protection des captages prioritaires Grenelle, soit sur le territoire de l'Erdre :

- Le captage du Plessis-Bas Brunet (Nort sur Erdre)
- Les captages prioritaires de l'amont de l'Erdre (Freigné, Vritz-Candé et Le Louroux-Béconnais).

Les objectifs associés déclinent les impératifs de protection de ces ressources, en particulier vis-à-vis de la réduction à la source et de la réduction des transferts des nitrates et des pesticides vers les eaux souterraines et le réseau hydrographique.



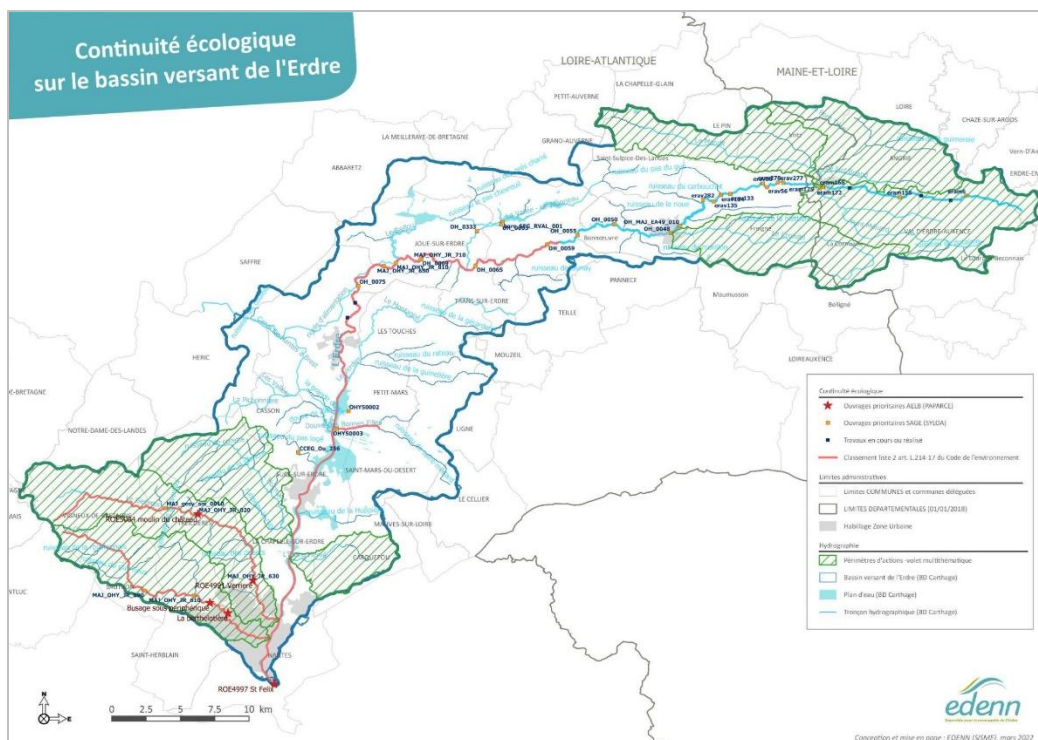
### 3.1.4. Les enjeux complémentaires de continuité

La stratégie comprend une double approche des enjeux liés à la continuité piscicole et sédimentaire sur le bassin versant.

D'une part, à l'échelle des territoires prioritaires, les questions de continuité sont abordées, à l'instar des autres thématiques, au vu de la finalité centrale d'atteinte du BEE. Les travaux liés à cette thématique font par conséquent l'objet d'une priorisation au vu de l'objectif global, et s'inscrivent au sein des programmes de travaux « milieux aquatiques » qui en découleront.

En-dehors de ces zones prioritaires, la stratégie définit les actions vis-à-vis de la continuité autour de l'objectif du SAGE dans ce domaine. Sont ainsi prioritaires :

- Les ouvrages inscrits en annexe du SAGE Estuaire de la Loire
- Les ouvrages en Liste 2
- Les ouvrages du Programme de priorisation des actions de restauration de la continuité écologique (PAPARCE) à l'échelle du bassin versant



Enfin, compte tenu de la difficulté inhérente à l'aboutissement de ces projets, la stratégie maintient la possibilité d'avoir recours à des travaux d'opportunité sur ces enjeux.

Au vu, à la fois des évolutions légales et réglementaires ainsi que des fortes réticences locales que peuvent susciter ces types de projets, les acteurs ont souhaité compléter la stratégie de territoire, de manière à identifier la nécessité, pour ces travaux, d'un accompagnement actif par les services de l'Etat. **Sans une volonté convergente de l'ensemble des acteurs, la stratégie met en avant la très grande fragilité des programmes de restauration de la continuité** (à la fois au sein et hors des programmes multithématiques), ainsi que le risque associé d'une **impossibilité d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau considérées, en l'absence des interventions nécessaires sur la continuité.**

### 3.1.5. Enjeux quantitatifs

La stratégie intègre les enjeux liés à la quantité, avec plusieurs entrées :

- A l'échelle des programmes multithématiques sur les territoires prioritaires, par la prise en compte dans les études préalables et programmes d'action associés des enjeux liés au ruissellement et à l'impact des plans d'eau sur l'enjeu d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau concernées.
- Dans le cadre des captages prioritaires, via les actions de suivi des niveaux des nappes et de communication à la sobriété des usages.
- A l'échelle globale du bassin versant, par l'application des dispositions du SDAGE visant à plafonner les prélèvements (disposition 7B3) ainsi que la participation aux travaux du SAGE concernant l'étude HMUC et à la prise en compte de ses conclusions concernant le bassin versant.

### 3.1.6. Les programmes liés à la protection de la biodiversité « bleue »

L'enjeu de l'atteinte du BEE reste central pour la feuille de route sur la période. Pour autant le diagnostic de territoire met en évidence l'existence sur le bassin versant d'un patrimoine de

biodiversité exceptionnel et à préserver, dont la pérennité est directement mise en danger par l'état écologique dégradé des milieux aquatiques.

Ce constat, qui s'appuie en outre sur la grande **densité et diversité des périmètres de protection environnementale (Natura2000, ENS, Sites classés, etc.)** a conduit à identifier dans la stratégie un volant d'objectifs centrés sur les enjeux de biodiversité des milieux aquatiques et humides, autour :

- De la préservation et travaux de restauration sur les zones humides d'aval (tourbières, marais, etc.), venant en complément des actions au sein des zones prioritaires, plus orientées vers les zones de sources et de têtes de bassin versant (TBV)
- D'une étude de définition d'une stratégie de gestion des zones humides à l'échelle particulière de l'entité des marais de l'Erdre en lien avec Natura 2000
- D'une étude de définition d'une stratégie d'intervention globale à l'échelle du bassin versant de l'Erdre contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Sur l'ensemble de ces thématiques, la stratégie retient en outre la nécessité de permettre la continuation des actions déjà engagées sur le territoire.

Ces actions sont envisagées de manière complémentaire au reste du programme, afin de sauvegarder des secteurs à fort enjeu écologique, parfois ponctuels mais très riches (ex. du « hotspot de biodiversité » de la tourbière de Ligné), dont la pérennité est directement mise en danger par le mauvais état écologique des masses d'eau situées en amont. Il en va de même concernant les espèces exotiques envahissantes, qui sont traitées à l'échelle des contrats comme la résultante des déséquilibres des milieux considérés, ce qui conditionne l'approche de gestion à mettre en œuvre.

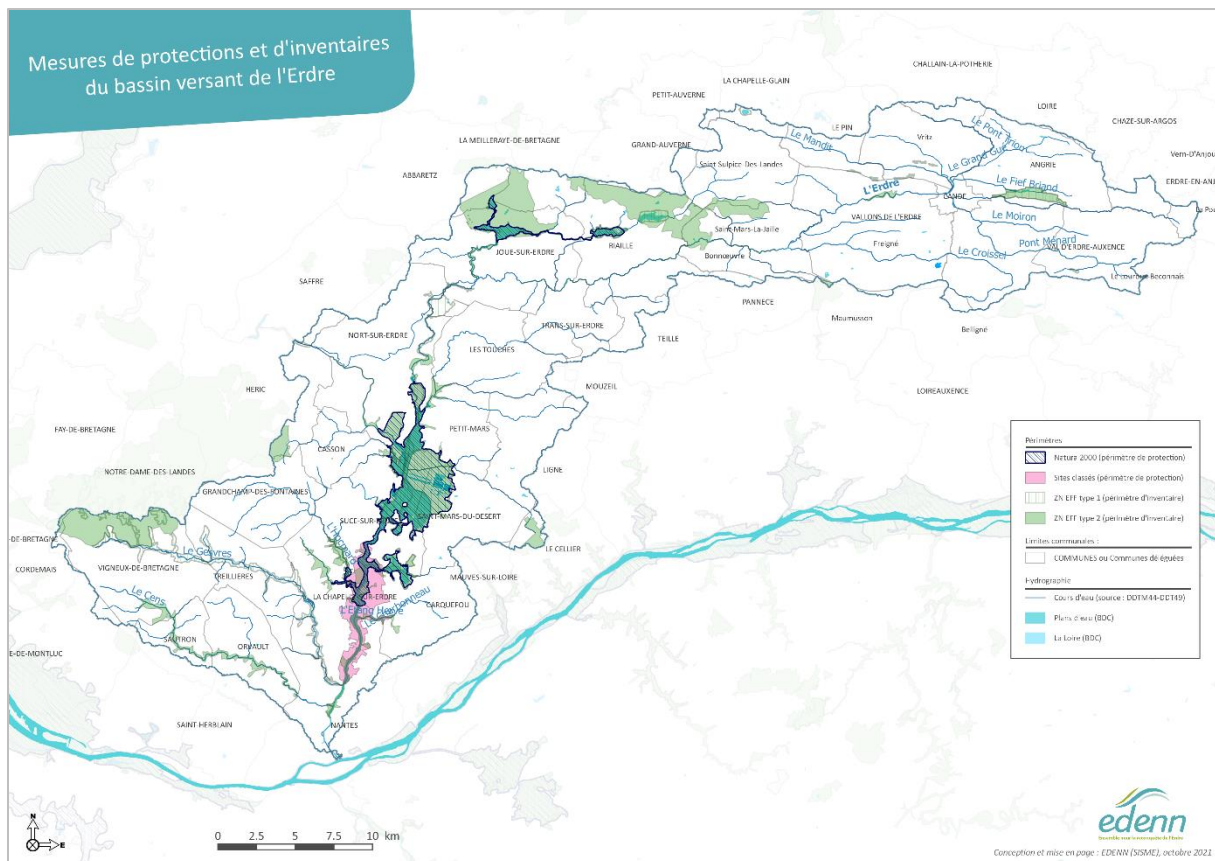
### 3.1.7. Approche foncière

Plusieurs actions sur les zones humides et sur les aires d'alimentation des captages nécessitent de mener une approche sur le foncier

La stratégie de BV de l'Erdre inclut par conséquent une stratégie foncière avec une approche distincte entre les zones humides et les aires d'alimentation de captage.

Malgré les protections réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, sites classés...) les zones humides sont menacées et restent particulièrement vulnérables sur le bassin versant de l'Erdre. Ainsi, il est envisagé des acquisitions foncières portées par le CEN Pays de La Loire sur des zones humides localisées dans les secteurs avec des enjeux de gestion et restauration et notamment les marais de Blanche Noé. Ces acquisitions vont favoriser la mise en œuvre de travaux afin de restaurer les fonctionnalités des zones humides et les préserver de manière durable via la mise en place de plans de gestion

Des opérations d'acquisitions foncières sont également envisagées dans les aires d'alimentation de captages (Vritz-Candé et Louroux-Béconnais en Maine-et-Loire), portées par le Syndicat d'Eau de l'Anjou. Ces acquisitions foncières ont vocation à être pérennes ou à constituer des réserves foncières en vue d'échanges ultérieurs dans les zones à vulnérabilité élevée et très élevée des aires d'alimentation des captages. Sur ces parcelles, des pratiques agricoles vertueuses seront mises en œuvre via un bail environnemental.



### 3.1.8. Les enjeux de connaissance

La stratégie identifie des sujets à prioriser autour de l'enjeu de connaissance du bassin versant, autour de deux thématiques en particulier :

- L'inscription des études de recensement et de caractérisation prescrites dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire (Zones humides, bocage, plans d'eau et ruissellement) ;
- La poursuite des investigations concernant l'eutrophisation du réservoir de Vioreau, en lien avec son bassin versant
- La continuité des actions concernant la connaissance des enjeux liés aux cyanobactéries.

### 3.1.9. La coordination et l'animation des dispositifs

Au vu de l'ambition retenue, la stratégie pointe la nécessité de disposer d'une cellule d'animation et de coordination suffisamment développée, permettant en particulier :

- De poursuivre les missions existantes de portage et d'animation du contrat, éventuellement renforcées au vu du développement des besoins de coordination ;



- De développer un volet de sensibilisation ciblé vers l'acculturation des acteurs, des élus et du grand public aux enjeux « eau », et mettre en lien le contrat avec les autres politiques publiques, notamment d'aménagement.



### 3.2. Les évolutions de la stratégie de bassin versant

La stratégie de bassin versant a été validée fin 2021, permettant l'engagement tout au long de l'année 2022 du travail sur la feuille de route 2023-2028 ainsi que sur le premier CTEau 2023-2025.

Cependant, ce travail de détail a conduit ponctuellement à questionner certains aspects de la stratégie initiale, et à actualiser à la marge cette stratégie avant la validation finale du dispositif.

Dans le même temps, des évolutions externes au contrat conduisent de la même façon à proposer l'évolution de la stratégie.

Les évolutions sur ces deux aspects concernent les points suivants :

- Lors de l'ensemble de la démarche, il a été posé comme point de départ le **respect des projets avancés du SAGE Estuaire de la Loire et du SDAGE Loire-Bretagne**, en amont de leur validation. Ces documents ayant entre-temps été validés, il convient de les prendre en compte dans leur version validée, tout en constatant l'absence d'impact notable de ces documents vis-à-vis de la stratégie, par comparaison aux versions provisoires avancées utilisées en 2020-21.
- L'inscription des études préalables multithématiques pour la **masse d'eau du Hocmard** en 2<sup>ème</sup> CTEau, en vue de préparer l'inscription des programmes de travaux pour la période de contractualisation suivante.
- Il est proposé de faire évoluer le document stratégique pour intégrer la nécessité, rappelée plus haut, d'une fragilité particulière vis-à-vis de l'atteinte des objectifs concernant la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau. On rappelle le contexte particulièrement peu propice à la mise en œuvre de ces travaux, pourtant essentiels aux enjeux de BEE, sans un portage extrêmement fort, qui intègre des évolutions rapides de la doctrine d'action relativement aux évolutions législatives concernant ces thématiques, ainsi que les moyens et l'appui renforcés des Services de l'Etat dans l'application de la réglementation.
- La nécessité d'une action foncière indispensable à la préservation des milieux humides devant être restaurés, au regard de leur intérêt pour la biodiversité.

## 4. De la stratégie aux CTEau : la feuille de route sur 6 ans

La feuille de route comporte :

- Pour le contrat territorial Eau 2023-2025, des actions précises et faisant l'objet de l'engagement contractuel des parties (porteurs d'actions, financeurs, services de l'Etat et porteur du contrat),
- Pour la période 2026-2028, les actions envisagées en reprenant le même formalisme, mais sans pour autant d'engagement contractuel à ce stade. Ces inscriptions permettent d'envisager la continuité et la cohérence des actions à l'échelle des 6 ans de la stratégie de BV, mais seront définitivement ajustées et adoptées à l'issue d'un premier bilan à mi-stratégie courant 2025.

**Les fiches actions F1 à F11 reprennent l'ensemble des éléments présentés ci-après de manière détaillée ainsi que les montants financiers et plans de financement retenus.**

### 4.1. Les programmes milieux aquatiques territorialisés

#### 4.1.1. Eléments communs aux territoires prioritaires

Les programmes de travaux « Milieux Aquatiques » (MA) s'inscrivent sur les territoires prioritaires retenus à la stratégie pour les programmes d'actions multithématiques. Ainsi, ils déclinent sur ces périmètres la partie des travaux relevant des thématiques milieux aquatiques, zones humides et quantité (à travers les enjeux de continuité et de têtes de BV), sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités respectivement compétentes vis-à-vis de la GEMA.

La part des programmes multithématiques relevant de la qualité des eaux (QE) fait l'objet d'un programme connexe, porté par l'Edenn et présenté dans la suite.

Pour autant, la construction même des programmes, et la mise en place d'échanges permanents sur les programmes respectifs doit permettre de garantir la complémentarité des programmes MA et QE et la recherche systématique d'effets cumulés, au vu de la finalité retenue pour chacun des territoires prioritaires. Ceci concerne notamment les programmes de travaux anti-transfert (bocage, zones tampon, programmes de limitation des ruissellements, etc.) ainsi que l'accompagnement (individuel et collectif) pour la réduction à la source des intrants, qui sont dimensionnés à l'échelle des territoires prioritaires.

Il en va de même à l'intérieur des programmes MA pour la complémentarité entre les travaux et actions sur les enjeux de Milieux aquatiques, de zones humides (entre ZH de tête de bassin versant et d'aval notamment) et de continuité.

#### 4.1.2. Programme Cens et Gesvres

Le programme inscrit sur les masses d'eau vitrines du Cens et du Gesvres est la poursuite du programme démarré en 2021 sur 6 ans.

Il combine et coordonne les maîtrises d'ouvrages de Nantes Métropole et de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) autour de la finalité **d'atteinte, à l'issue du programme, du bon état écologique pour chacune des deux masses d'eau.**

Pour cela, le programme met en œuvre, à l'échelle de la totalité de la période :

- La restauration morphologique de 19,5 km de lit mineur, complétée par 5 km d'intervention sur les berges (clôtures, etc.) et env. 1 km km de ripisylve

- La restauration de la continuité au niveau de 27 ouvrages prioritaires, **dans les conditions de vigilance rappelées plus haut concernant la faisabilité de ces actions.**
- Un volet de restauration des zones humides en lit majeur du cours d'eau d'une surface totale envisagée de 2 Ha.

Enfin, le programme est complété par une intervention, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche (FDPPMA), visant la restauration de fonctionnalités écologiques et piscicoles sur plusieurs affluents du Cens et du Gesvres, à potentiel salmonicole et astacicole.

#### 4.1.3. Etang Hervé

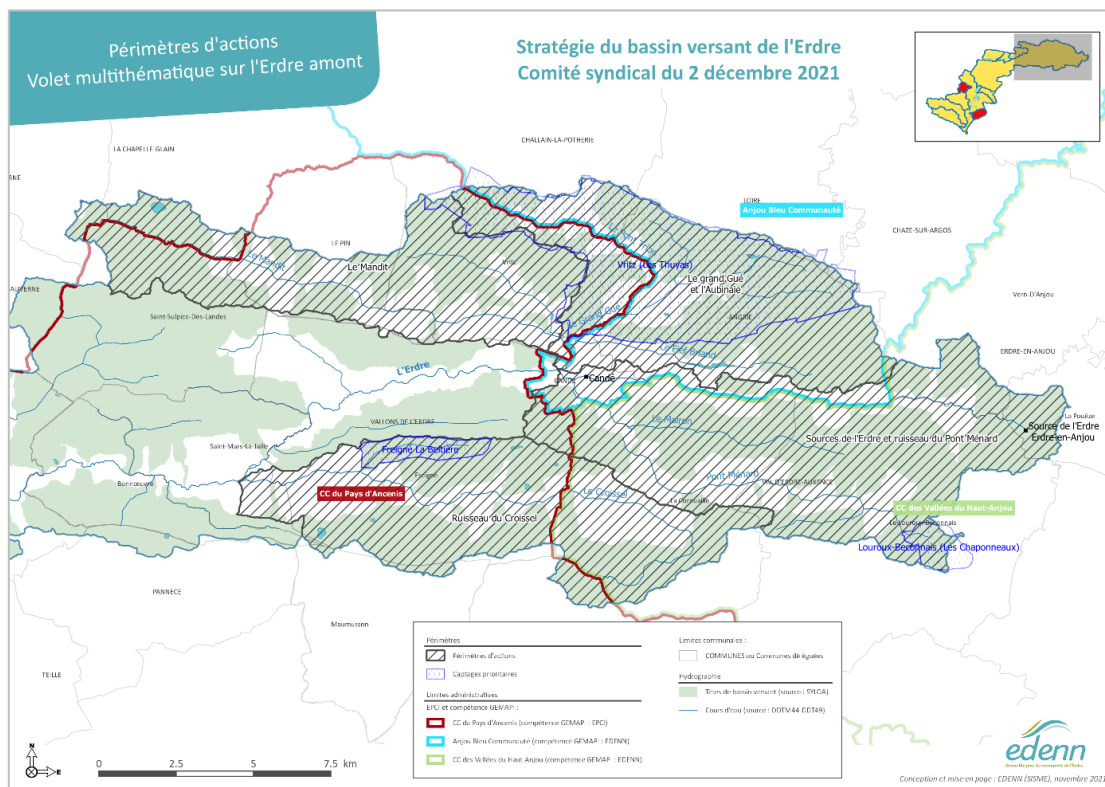
De manière similaire à l'opération précédente, le programme mené sur l'Etang Hervé (souvent dénommé « Charbonneau ») permet la finalisation du programme sur 6 ans démarré en 2021, associé à l'objectif de viser, au-delà du terme de la feuille de route, l'atteinte du bon état écologique à l'échelle de la masse d'eau.

Sa maîtrise d'ouvrage, pour les travaux milieux aquatiques et associés, est assurée par Nantes Métropole et comprend pour la période 2023-2028 :

- La restauration morphologique de 3,6 km de lit mineur, complétée par 1 km d'intervention sur les berges (clôtures, etc.).
- La restauration de la continuité au niveau de 37 ouvrages prioritaires, **dans les conditions de vigilance rappelées plus haut concernant la faisabilité de ces actions.**
- Un volet de restauration des zones humides en lit majeur du cours d'eau.

#### 4.1.4. Programme Sources de l'Erdre amont

Le périmètre, désigné dans le cadre du contrat par « Sources de l'Erdre Amont », comprend 4 sous-bassins-versants de la masse d'eau Erdre Amont :



Il comprend les bassins versant du Croissel, du Pont Ménard, du Mandit, du Grand Gué et de l'Aubinaie, et englobe le linéaire de l'Erdre depuis sa source jusqu'à Candé.

Les programmes qui en découlent sont portés respectivement par la Communauté de communes du pays d'Ancenis (COMPA) ainsi que par l'Edenn, dans le cadre de sa compétence GEMA sur le territoire de l'Erdre en Maine-et-Loire, par transfert de compétence des CC Anjou Bleu Communauté et des Vallées du Haut Anjou.

La finalité des programmes consiste à viser le retour du bon état écologique (ou son équivalent à l'échelle du territoire retenu, s'agissant d'un territoire plus petit que la masse d'eau de référence).

#### 4.1.5. Hocmard

La masse d'eau de l'Hocmard est retenue comme prioritaire pour l'inscription dans le second CTEau des études préalables multithématiques pour cette masse d'eau.

### 4.2. Volet qualité des eaux superficielles

Dans la continuité des objectifs de la stratégie, le travail d'élaboration de la feuille de route a mis en évidence la création d'un volet dédié à la qualité des eaux superficielles, centré sur les pollutions diffuses d'origine agricole.

Ce volet, qui sera mené sous la maîtrise d'ouvrage de l'Edenn, vise à répondre à plusieurs objectifs complémentaires, et notamment :

- Constituer le volet « Qualité des eaux » des programmes multithématiques, et contribuer ainsi de manière intégrée aux finalités d'atteintes du BEE à l'échelle des différentes entités prioritaires.
- Contribuer activement à l'objectif du SAGE d'une baisse de 20% des flux d'azote et de phosphore à la confluence avec la Loire.
- Contribuer à la réduction des contaminations par les pesticides, avec pour objectif d'atteindre une concentration maximale de 0,5µg/l sur les secteurs prioritaires de niveau 1 et de 1µg/l sur les autres secteurs

En parallèle à ces objectifs, l'Edenn et ses partenaires s'accordent sur un certain nombre de constats fondamentaux, parmi lesquels :

- La présence sur le territoire de dispositifs orientés vers l'accompagnement des exploitants, en particulier de groupes collectifs. Il convient par conséquent de travailler avec cet existant sans superposer de nouveaux dispositifs et sur-solliciter la profession.
- En complément des actions collectives, l'accompagnement individuel des exploitants est un levier essentiel pour mobiliser et orienter vers des changements de systèmes agricoles.
- L'agriculture du territoire est riche d'une diversité de productions et de modes de production. L'évolution des exploitations vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de la qualité de l'eau ne s'envisage qu'au travers la prise en compte de cette diversité et en s'appuyant sur le panel des expériences présentes sur le territoire.
- En raison de l'intensivité de ces pratiques ainsi que la grande technicité qu'elle requiert, une vigilance particulière doit être appliquée vis-à-vis de l'activité maraîchère. Un travail d'inventaire et de mise en place d'aménagements doit être envisagé avec la profession.
- Les prairies et leur maintien constituent un enjeu central vis-à-vis de la qualité de l'eau. Leur maintien ne s'envisage que par la mise en œuvre des moyens concourant à la pérennisation des pratiques d'élevage extensif sur le territoire.

Au vu de ces éléments, la feuille de route s'articule autour des actions et programmes suivants :

A l'échelle des territoires prioritaires :

- Un programme d'accompagnement individuel, dimensionné pour permettre de toucher 40 exploitant.es, soit env. 10% du nombre d'exploitations des territoires concernés, et accompagné du dispositif permettant d'en évaluer l'impact, globalement et à l'échelle de l'exploitation. Le programme est construit et assuré en coopération avec l'ensemble des structures compétentes sur le territoire.
- Un programme d'accompagnement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui permet par le biais d'aides directes aux exploitants d'encourager la mise en œuvre de pratiques et de systèmes favorables à la qualité des milieux. Les porteurs de mesures du territoire ont choisi d'appuyer les mesures encourageant le développement et le maintien des prairies ainsi que la réduction d'herbicides en grandes cultures.
- Un programme d'aménagements anti-transfert (haies, zones tampons et mares), directement intégré aux programmes multithématiques et à leurs finalités respectives. La priorité est ainsi donnée à la complémentarité des actions menées avec les travaux sur les milieux aquatiques, ainsi qu'à l'effet attendu des travaux sur les paramètres d'amélioration de l'état écologique des masses d'eau concernées.

A l'échelle de l'ensemble du bassin versant :

- Des actions annuelles collectives : bouts de champ, animation de groupe (directement ou en participation à des groupes existants), etc.
- La possibilité de financer des projets ponctuels « hors cadre », de faible ampleur mais dont l'effet levier sur la qualité de l'eau est jugé intéressant : matériel d'occasion, démarches de valorisation de pratiques positives, etc.
- La participation aux réflexions et actions visant à la mise en place, dans les démarches de formation, de liens entre les enjeux de l'agriculture et de qualité de l'eau, et notamment dans le cadre du dispositif Agri-Eau.
- Une veille active concernant les travaux engagés dans le sens d'une valorisation des pratiques favorables à la qualité de l'eau par l'appui ou la construction de filières de qualité.

### 4.3. Les programmes « Captages prioritaires »

La stratégie de Bassin versant a validé l'intégration au CTEau des enjeux liés à la protection de la ressource en eau potable sur les captages prioritaires Grenelle du BV, en particulier vis-à-vis des pesticides et des nitrates. Ceci concerne les aires d'alimentation suivantes :

- Captages du Plessis-Bas Brunet à Nort sur Erdre
- Captages de Freigné
- Captages de Vritz-Candé
- Captages du Louroux-Beconnais.

Les programmes d'actions qui en découlent sont portés respectivement par atlantic'eau pour les deux premiers sites, et le Syndicat d'eau de l'Anjou pour les deux derniers.

Ils déclinent en particulier les actions suivantes :

- Des programmes d'accompagnement individuels, éventuellement associés à des diagnostics d'exploitations ;
- L'animation et l'accompagnement de MAEC, déposé et validé dans le cadre d'un dossier commun aux deux syndicats d'eau et à l'Edenn.

- Un accompagnement des pratiques de désherbage mécanique (aides à l'investissement et fonctionnement)
- Des analyses de reliquats azotés
- Des démonstrations collectives
- Un programme d'action anti-transfert sur les captages Amont
- Toujours sur l'amont (limité aux captages du Maine-et-Loire), un programme d'acquisitions foncières dans l'Aire d'alimentation des captages.

De la même façon que dans l'interaction entre les programmes « milieux aquatiques » et « qualité de l'eau », on identifie clairement un point de vigilance dans l'articulation entre les programmes de qualité des eaux « eaux superficielle » et « eau potable ». C'est notamment présent à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage de Vritz-Candé, entièrement incluse dans le périmètre « sources de l'Erdre », et qui est susceptible de bénéficier à la fois des actions portées par l'Edenn et le SEA.

Cependant, on fait le constat que les deux programmes, s'engagent, avec des moyens similaires vers des objectifs différents. Il a été jugé pertinent de maintenir cette co-existence au vu de la complémentarité des objectifs.

Les structures maintiendront leur vigilance à ne pas mettre en place les mêmes actions à proximité et ne pas sur-solliciter les exploitants des territoires concernés. L'organisation des acteurs autour du CTEau permet une bonne coordination de ces derniers vers un objectif d'efficacité des actions mises en œuvre.

#### 4.4. Les enjeux complémentaires de continuité

La stratégie de bassin versant a posé le principe d'une double-entrée pour les objectifs de continuité piscicole et sédimentaire :

- à l'intérieur des périmètres prioritaires, l'enjeu central est lié aux finalités d'atteinte du BEE. Le traitement des obstacles au franchissement piscicole et sédimentaire s'inscrit dans les programmes globaux, dimensionnés au vu de l'objectif de qualité à l'échelle de la masse d'eau, et les programmes correspondants s'inscrivent dans les fiches « masses d'eau »,
- hors des territoires prioritaires, les critères du SAGE s'appliquent pour la priorisation des travaux : ouvrage PAPANCE, Liste 2 et ouvrages prioritaires identifiés en annexe du SAGE.

Les actions inscrites dans ce volet relèvent de ce second item. Elles se déclinent entre deux maîtres d'ouvrage :

- La COMPA, qui prévoit d'intervenir à l'échelle des 6 ans du contrat sur 7 ouvrages prioritaires de l'Erdre médiane, situés au sein de la masse d'eau Erdre Amont
- Le Département de la Loire-Atlantique, qui prévoit de réaliser les études et les travaux de transparence piscicole de l'écluse St Felix à la confluence avec la Loire.

On rappelle dans ce chapitre la nécessité, énoncée dans la stratégie, d'une clarification des possibilités d'action, notamment réglementaires, sur le sujet de la continuité (cf. chapitre 1.1.4 et en fin de ce document) au vu des évolutions légales récentes, ainsi que sur la nécessité d'un accompagnement actif de ces sujets en lien avec les services de l'Etat compétents. Ces éléments sont en effet incontournables pour engager et mener à bien ces opérations, pourtant indispensables aux enjeux d'état écologique du bassin versant.

Enfin, il convient de mentionner, pour mémoire, dans la feuille de route, le cas de la vanne de régulation des marais endigués de Mazerolles. Cet ouvrage, prioritaire au titre du SAGE et géré par l'Association syndicale agréée de Mazerolles, ne fait à ce jour pas partie du programme d'actions au

titre du CTEau 2023-25, mais reste à mentionner, en cas de possibilité d'inscrire des actions de transparence conformes aux exigences, notamment à l'échelle du CTEau 2026-2028.

#### 4.5. Les programmes liés à la protection de la biodiversité « bleue »

Le travail sur la stratégie a validé la légitimité d'inscrire dans la feuille de route et les CTEau des actions liées au maintien et à la restauration de la biodiversité des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant, tout en définissant les objectifs stratégiques sur ce volet : Tourbières et zones humides d'aval (en particulier autour de l'entité des marais de l'Erdre), Stratégie globale « Espèces exotiques envahissantes ».

Au stade de la feuille de route, s'inscrivent sur ce volet plusieurs actions de nature différente, détaillées dans la suite de ce chapitre.

##### 4.5.1. Programme de bassin versant de la Tourbière de Ligné

A l'échelle de la tourbière de Ligné, réserve exceptionnelle de biodiversité, on identifie la pertinence de mettre en place un programme multithématique dimensionné autour du bassin versant qui alimente le site. La maîtrise d'ouvrage est partagée entre plusieurs acteurs :

- La CCEG et Nantes Métropole réalisent les actions « milieux aquatiques » visant à recréer les fonctionnalités écologiques du bassin versant, nécessaires au maintien de l'équilibre de la tourbière située à l'aval
- En complément, la CCEG assure en parallèle du CT Eau un important programme d'assainissement par l'aménagement d'un bassin tampon de collecte des eaux pluviales d'un montant de 1,5 M€ TTC.
- L'Edenn inscrit dans son volet « pollutions diffuses agricoles » l'intervention sur le périmètre de Ligné, essentiellement via les actions anti-transfert inscrites dans les études.
- Enfin, le Département de la Loire-Atlantique assure le pilotage et la coordination de l'ensemble des actions au vu de la finalité.

##### 4.5.2. Etudes transversales de bassin versant

Dans le cadre du volet biodiversité, l'Edenn assure la maîtrise d'ouvrage de trois études exploratoires déclinant les objectifs de la stratégie :

- Prélocalisation d'un réseau de tourbières à protéger à l'échelle du BV de l'Erdre, sur la base d'études préalables assurées par la Conservatoire des Espaces Naturels ;
- Formalisation de la stratégie territoriale d'intervention vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes ;
- Gestion Zones humides à l'échelle de l'entité des marais de l'Erdre, incluant une étude de définition des contours précis de cette entité, au-delà des limites administratives du périmètre Natura 2000.

##### 4.5.3. Programmes de restaurations de zones humides

Le plan d'action à l'échelle de la feuille de route intègre les opérations de restauration de zones humides de l'aval :

- le Conservatoire des Espaces naturels des Pays de Loire (CEN PdL) assure la maîtrise d'ouvrage d'un programme de restauration des marais de Blanche Noë, incluant les acquisitions foncières pertinentes (cf. volet foncier de la stratégie),
- la Fédération de pêche de Loire-Atlantique (FDPPMA 44) mène des opérations de restauration de frayères sur les marais de la Grande Bodinière,

- la commune de Nort sur Erdre engage des actions de restauration de Zones humides (y compris reprises de ripisylve) sur le secteur de la Guénardière,
- la commune de La Chapelle-sur-Erdre engage un programme de restauration de Zones humides (y compris reprises de ripisylve) au sein du marais de la Grimaudière

#### 4.5.4. Autres

D'autres actions complémentaires, cohérentes avec les enjeux de la stratégie s'engagent enfin dans le cadre du volet biodiversité :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (CCEG et FDPPMA 44), autour de chantiers d'arrachage de jussie,
- Réalisation, par la FDPPMA44 d'un inventaire des écrevisses à pattes blanches sur le Cens et le Gesvre,
- Mise en œuvre par Nantes métropole d'un programme de restauration des continuités écologiques sous les ouvrages d'art pour les mammifères semi-aquatiques (loutres en priorité), sur 16 nouveaux ouvrages en compléments des 6 ouvrages bénéficiant déjà de l'accompagnement de l'Agence de l'eau via l'appel à projets dédié.

### 4.6. Les enjeux de connaissance

De la stratégie de bassin versant découlent des enjeux relevant de l'amélioration de la connaissance du bassin versant, autour de plusieurs axes :

#### 4.6.1. Inventaires et caractérisations

Le SAGE pose le principe de la réalisation, dans le cadre des contractualisations de bassin versant, d'inventaires et d'études de caractérisation, autour de deux axes principaux :

- L'inventaire et la caractérisation des « éléments structurant le paysage et qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (haies, talus, fossés, mares, etc.) »<sup>2</sup> (Disposition QE3-8 du SAGE)
- L'actualisation des inventaires des zones humides, intégrant les zones de sources et la réalisation d'un diagnostic des fonctionnalités, débouchant à une priorisation des actions (Disposition M2-1)

La diversité de maîtrise d'ouvrage du bassin versant entraîne différents modes de mise en œuvre de ces objectifs :

- Nantes Métropole engage dans le cadre du 1<sup>er</sup> CTEau la démarche d'inventaire et de caractérisation, sur les deux enjeux en parallèle, à l'échelle de l'ensemble de son territoire.
- La COMPA et l'Edenn finalisent en 2023 l'inventaire du bocage et la pré-localisation des zones humides à l'échelle des territoires investigués du périmètre Sources de l'Erdre ; les programmes d'intervention multithématiques intègrent la réalisation des inventaires complets et la caractérisation des éléments du bocage sur le territoire prioritaire des sources de l'Erdre
- Sur le reste du Bassin versant (CCEG et aval de la COMPA), les démarches d'inventaire et de caractérisation seront menées conjointement, en parallèle des études de définition des programmes ultérieurs à 2028.

---

<sup>2</sup> identifiés comme « éléments du bocage » dans la suite du document



## 4.6.2. Autres actions

Outre les enjeux liés aux inventaires, le volet « connaissance » de la feuille de route intègre les opérations suivantes :

- La poursuite par l'Edenn de l'observatoire des cyanobactéries dans l'Erdre : le Syndicat dispose d'une série continue d'observations rare à l'échelle nationale (par sa densité, sa durée ainsi que par la consistance des méthodes d'analyse) autour des enjeux d'eutrophisation et de zooplancton. La poursuite de cette démarche s'inscrit au CTEau, à la fois autour de la compréhension des dynamiques spatiales et temporelles d'eutrophisation ainsi que vis-à-vis des enjeux de protection de l'alimentation en eau potable (prise d'eau de secours alimentant l'agglomération nantaise située à l'aval de l'Erdre). En outre, les observations permettent de disposer d'indicateurs globaux de suivi du contrat autour des paramètres de qualité de l'eau.
- Le Département porte les actions de connaissance de la dynamique d'eutrophisation du plan d'eau de Vioreau, en lien avec les différents apports de nutriments (ruissellements à l'échelle du bassin versant, rigoles d'alimentations issues d'autres BV, etc.), avec pour objectif l'engagement, dans le second CTEau, d'un programme d'action concernant le phosphore autour de cette masse d'eau Plan d'eau.
- Enfin, l'étude préalable multithématique mentionnée plus haut à l'échelle de la masse d'eau du Hocmard s'inscrit au sein de cette fiche.

Il convient en outre de mentionner l'existence d'une réflexion complémentaire autour de l'implantation d'une aide de carénage publique sur l'Erdre, en l'absence aujourd'hui de tout équipement de cet ordre sur le bassin versant, et des conséquences de ce manque en termes de qualité de l'eau. En l'absence d'une réflexion mure sur le sujet, il n'est pas possible d'inscrire d'éléments à ce stade dans la feuille de route, tout en conservant la possibilité d'évoluer sur ce sujet à l'échelle du second CTEau.

## 4.7. La coordination et l'animation des dispositifs

### 4.7.1. Animation et coordination générale

L'équipe d'animation et de coordination générale est dimensionnée à 2,8 Equivalent temps-plein (ETP). Elle comprend :

- Un poste (0,8 ETP) dédié à l'animation générale du contrat. La mission est principalement centrée sur la coordination interne du contrat : construction du contrat, coordination des acteurs du contrat, lien avec les financeurs, programmation et animation des instances de gouvernance, etc. L'animateur est en outre garant du travail de l'ensemble de l'équipe, ainsi et de la compatibilité de l'ensemble des actions vis-à-vis des objectifs stratégiques et opérationnels des contrats.  
En outre, l'animateur général assure la pré-instruction et le dépôt sur la plate-forme des aides régionale des dossiers de subvention auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre du contrat.
- Un poste (1 ETP) consacré à l'animation externe du contrat et la dynamique du territoire afin de répondre aux objectifs collectifs. La mission est centrée sur la nécessité, émergeant fortement du travail d'évaluation, d'un portage indispensable au-delà du cercle des acteurs du contrat des messages et objectifs du CTEau : acculturation des acteurs du territoire et du grand public, plaidoyers auprès des structures, cohérence externe des contrats (notamment le lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement).

La mission s'appuie pour cela sur les outils mutualisés de sensibilisation en cours de réflexion au Syloa et que l'animateur ferait vivre auprès des tiers concernés : élus, interlocuteurs des actions, etc.

Elle comprend également le suivi des études (inventaires, biodiversité, études stratégiques) dont l'Edenn est maître d'ouvrage.

- Deux postes (pour un total d'1 ETP) d'appui de l'animation et de la coordination :
  - o 0,5 ETP d'assistance administrative : gestion administrative du contrat, secrétariat du CTEau, assistance à la gestion des dossiers de subventions (dépôt et paiements), etc.
  - o 0,5 ETP de gestion géomatique et des données : production des supports cartographiques du contrat, centralisation des données (matrice, lien avec l'outil Sysma/Estuaire de la Loire), production de bilans concernant les indicateurs du contrat, gestion de la bancarisation, etc.

#### 4.7.2. Animation et coordination milieux aquatiques

La cellule d'animation sur ce volet est composée des techniciens milieux aquatiques des différentes structures compétentes au titre de la GEMA. A ce titre, on compte :

- 1,5 ETP au sein de Nantes Métropole, répartis autour des programmes d'action Cens, Gesvres et Etang Hervé, puis à l'étude préalable de l'Hocmard.
- 1 ETP au sein de la CCEG concernant le programme Cens et Gesvres, puis à l'étude préalable de l'Hocmard.
- 1 ETP au sein de la COMPA pour la mise en œuvre du programme Sources de l'Erdre
- 0,5 ETP au sein de l'Edenn pour la mise en œuvre du programme Sources de l'Erdre

L'équipe d'animation s'appuie et participe activement aux actions impulsées dans le cadre de la cellule ASTER du Syloa : participation aux actions, proposition et animation de visites de sites ou de formations transversales, etc.

#### 4.7.3. Animation et coordination Pollutions diffuses agricoles

La cellule d'animation concernant les enjeux de pollutions diffuses agricoles comporte 2 ETP :

- 1 ETP d'animation des actions agricoles : construction du réseau d'acteurs, coordination et animation des suivis (individuels et collectif), et actions MAEC. Il fait le lien avec l'ensemble des acteurs nécessaires à l'évolution du contrat, et notamment les élus communaux concernés par les enjeux agricoles. Il est enfin garant de la coordination du programme avec autres actions du contrat (programmes Milieux aquatiques, captages prioritaires, etc.) ainsi que de l'efficacité globale du volet.
- 1 ETP sur un poste de technicien bocage, dédié à la mise en œuvre et l'animation du programme anti-transfert (haies, zones tampon, etc.) : lien avec les exploitants, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des chantiers, exploration et création de démonstrateurs concernant les zones tampon.

On rappelle à cette occasion l'orientation retenue concernant les plantations de haies, visant à passer d'une logique de volontariat à un ciblage, au vu des études préalables et des opérations Milieux aquatiques, vers les linéaires nécessaires à l'atteinte du bon état écologique. Ceci nécessite des moyens d'animation « bocage » nettement plus importants rapporté au linéaire de haie plantée, mais permet la cohérence avec les finalités adoptées.

#### 4.7.4. Animation des programmes des captages prioritaires

L'animation et la coordination de ce volet sont assurés par des animateurs issus des syndicats d'eau concernés :

- A hauteur de 0,8 ETP assurés par atlantic'eau pour les captages de Nort sur Erdre et Freigné
- A hauteur de 0,5 ETP pour le Syndicat d'eau de l'Anjou, concernant les captages de Vritz-Candé et du Louroux-Beconnais

Les postes d'animation et de coordination comprennent en particulier :

- La mise en œuvre et l'accompagnement des actions du contrat sur les territoires respectifs d'intervention
- La coordination avec les autres démarches (internes et externes au CTEau) menées en parallèle sur les périmètres concernés
- La garantie de cohérence globale des actions, au vu des objectifs recherchés.
- Le suivi et les bilans

#### 4.8. Sensibilisation et communication

Le contrat prévoit des actions de sensibilisation et de communication pour accompagner les actions, dans la continuité des orientations validées dans la stratégie. Ceci se décline comme suit :

- Des actions de sensibilisation et de communication attachées **aux programmes de travaux multithématiques**, destinées en particulier à permettre, de manière adaptée à chacun des territoires, la compréhension et l'appropriation des enjeux de manière à faciliter l'acceptation des travaux sur des thématiques peu consensuelles (continuité territoriale, restauration des zones humides en tête de bassin versant, etc.). Destinés en priorité à l'acceptation des projets de travaux par les riverains et usagers concernés, ils mêlent la production de documents de présentation (dépliants, panneaux) des enjeux liés aux programmes, ainsi que l'animation des réunions préalables.
- Des actions pédagogiques de sensibilisation (panneaux et actions pédagogiques), autour des **travaux de restauration de zones humides** ainsi qu'à l'occasion des actions à l'échelle des captages de l'amont ;
- Un volet de sensibilisation **générique au contrat**, destiné prioritairement aux élus et acteurs du territoire permettant d'adapter aux enjeux de l'Erdre les messages et thématiques retenues dans le cadre de la stratégie.

L'ensemble des messages de communication-sensibilisation bénéficie des outils et réflexions mutualisés, notamment au sein du Syloa, de manière à limiter le coût de production de ces éléments, visuels, argumentaires, etc.

En complément de ces éléments relevant de la sensibilisation, l'Edenn assure des missions de communication autour du contrat, limitées et centrées autour des publications (papier et numériques) du Syndicat.

#### 4.9. Suivi et évaluation

Le volet de suivi et d'évaluation des opérations du contrat se concrétise à deux niveaux : les suivis et évaluations spécifiques aux programmes d'une part, et l'approche globale à l'échelle du contrat, qui se nourrit notamment des éléments individuels des programmes.

#### 4.9.1.A l'échelle des programmes

Les grands programmes structurants du contrat intègrent les outils de leur suivi, ainsi que de l'évaluation des actions menées :

- Les programmes Milieux aquatiques prévoient des suivis des paramètres biologiques et physico-chimiques (avant/après travaux) permettant de disposer des indicateurs de suivi des effets du programme ; ces programmes intègrent en outre, en année 5 de la feuille de route, une étude bilan spécifique, dans la continuité des études préalables qui sous-tendent ces opérations.
- Les programmes qualité des eaux (eaux superficielles et eaux souterraines/AEP) assurent également le suivi des indicateurs avant et après travaux, ainsi qu'un volet bilan (souvent internalisé et réalisé par les animateurs respectifs des volets).
- Enfin, les opérations liées aux restaurations de zones humides comportent également les dispositifs permettant le suivi de leur efficacité.

Les différentes fiches actions en annexe précisent les indicateurs retenus pour chacun des programmes associés. Ces éléments sont repris au sein d'une synthèse annexée au contrat.

Dès la mise en œuvre du contrat, il est nécessaire de maintenir la vigilance auprès des animateurs respectifs des programmes pour assurer que les évaluations croisent les données, pour y intégrer l'ensemble des parties prenantes, notamment vis-à-vis des complémentarités Programmes MA/QE et Qualité des eaux Souterraines/Surface. Ce point est rappelé plus loin, plus généralement, dans le paragraphe consacré aux conditions de la réussite des contrats.

#### 4.9.2.Suivi et évaluation générale du contrat

En complément et en parallèle des suivis et évaluations réalisés dans le cadre des différents volets, l'animation générale du contrat assure le suivi général de l'ensemble du contrat. Ceci s'articule notamment dans les temporalités suivantes :

- A l'échelle infra-annuelle, par la participation aux temps forts des différents programmes (réunions de démarrage, Cotech, Copil, etc.)
- Annuellement, le COPIL de suivi du contrat permet en particulier la revue de projet de l'ensemble des actions : avancement sur l'année passée, ajustements éventuels et projections sur l'année à venir, ainsi qu'un retour plus global à l'échelle des années écoulées de la feuille de route. Ce temps fort annuel est complété par des Comités techniques à l'échelle du contrat, organisés au besoin au vu des thématiques émergentes. La structure d'animation du contrat réalise, sur la base des informations transmises annuellement, le suivi de la mise en œuvre du contrat (indicateurs de réalisations, éléments financiers, etc.)
- Enfin, la structure d'animation du contrat pilote et réalise le bilan à 3 ans préalable à l'engagement du CTEau n°2 et l'évaluation globale à 6 ans, de manière à réaliser l'évaluation complète du contrat et de ses composantes, et de nourrir la réflexion quant à la stratégie suivante éventuelle.
- Ces démarches, qui s'engagent à partir de l'année 5 de la feuille de route, s'appuient fortement sur les bilans annuels de suivi ainsi que les bilans des différentes actions, réalisés en synergie (cf. plus haut).

## 5. La gouvernance du CTEau

La gouvernance du CTEau autour d'une structure similaire aux instances de suivi et d'évaluation, en deux niveaux :

- A l'échelle du contrat, l'équipe d'animation générale pilote et organise les instances du contrat. En particulier, le Comité de pilotage du CTEau est l'instance décisionnaire située au centre du dispositif. En complément du COPIL annuel de suivi, des réunions techniques sont organisées au vu des besoins. L'ensemble de ces réunions vise à ne pas se substituer aux rendez-vous des différents volets, mais à rechercher l'approche globale, vis-à-vis des objectifs stratégiques et opérationnels du bassin versant. Enfin, lors des périodes d'évaluation et de construction des contractualisations futures, les instances (techniques et politiques) sont organisées ad hoc pour le suivi et le pilotage des démarches.
- Des instances de travail (Cotech, réunions techniques et ateliers) dimensionnées à l'échelle des grands programmes structurants du contrat : les différents programmes GEMA et les volets agricoles (eaux superficielles et AEP) disposent de ces instances de suivi et d'avancement dimensionnées autour des objectifs et moyens des programmes. Les équipes d'animation veillent en particulier :
  - A organiser les réunions correspondantes à un rythme permettant la bonne appropriation par les partenaires de l'avancement des programmes. En particulier, une **réunion annuelle du comité de suivi par programme** permet la revue complète des actions sur l'année écoulée, et les projections sur l'année à venir. Cette réunion est organisée entre novembre de l'année n et janvier n+1, **en amont du COPIL du CTEau** qui en reprend notamment les conclusions.
  - A s'assurer de l'inter-complémentarité des programmes au vu des éléments rappelés plus haut (notamment la cohérence à l'échelle des programmes multithématiques), et l'adéquation des différents échanges aux objectifs et finalités du contrat à l'échelle des territoires considérés.
  - A mutualiser les moyens à l'échelle des masses d'eau considérées, de manière à ne pas multiplier des instances similaires, organisées par exemple par différents maîtres d'ouvrage, au sein d'un même programme.

Les comités de suivi associent en particulier :

- La structure d'animation du contrat
- Les structures porteuses d'action
- Les structures financeuses
- Les Services de l'Etat concernés
- La structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire
- Les représentants des structures consulaires et représentatives concernées (notamment Agriculture, pêche, etc.)
- Les représentants de la société civile dans le domaine environnemental, à travers les associations environnementalistes intervenant sur le territoire.

Les comités de suivi s'attachent à concentrer les sollicitations autour des informations clé, de manière à ne pas sur-solliciter les élus et décideurs et éventuellement prises de décision à remonter au Copil.

## 6. Les conditions de réussite de la stratégie et des contrats.

La stratégie de bassin versant de l'Erdre pour les années 2023 à 2028 mobilise un grand nombre d'acteurs autour d'objectifs ambitieux, accompagnés d'engagements lourds, autant techniques que financiers.

Les enjeux traités, s'agissant autant de l'état écologique des masses d'eau, de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, nécessitent que ces moyens importants soient engagés avec efficacité.

Au stade de la finalisation de la feuille de route et de l'engagement du programme d'action, on peut identifier plusieurs conditions nécessaires à la réussite globale du projet.

### 6.1. L'engagement des moyens de suivi et de coordination des actions

Le CTEau comprend un volume inédit et ambitieux d'opérations de travaux et de réalisations, rendues d'autant plus complexes à mesure des nécessités de coopération entre maîtres d'ouvrages, thématiques d'interventions, territoires, etc.

Le dimensionnement des équipes d'animation à la hauteur de ces enjeux de coopération, puis l'engagement réel et efficient des moyens nécessaires, est identifié comme une composante centrale de la réussite des contrats

### 6.2. L'équilibre entre les objectifs techniques et administratifs des contrats.

Les CTEau sont des outils de la production d'une ambition et d'objectifs communs d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ; ils constituent également un objet financier et administratif de mise en œuvre des actions.

A ce titre, les CTEau doivent s'attacher, dès leur conception et au fil de leur exécution, à proportionner les nécessités de fonctions propres au contrat, et en particulier les volets administratifs attachés aux aspects liés au fonctionnement et aux subventions.

En particulier, chaque fois que c'est possible et pertinent, le contrat intègre les moyens de la simplification, notamment pour les porteurs d'action, des démarches liées aux financements : centralisation des dépôts et pré-inscription par la structure porteuse du contrat, décroisement des financements, etc.

### 6.3. L'engagement d'une politique de sensibilisation indispensable à l'action

De nombreux pans du CTEau conduisent à mener un ensemble d'actions venant perturber des habitudes, modes de pensée, etc. sincèrement ancrés dans les convictions de nombre d'acteurs : riverains, exploitants, élus, etc.

Ainsi, les thématiques liés aux têtes de bassin versant, à la continuité sédimentaire et piscicole, à l'usage d'intrants agricoles, au rôle des zones humides, etc. conduisent les acteurs du contrat à porter des discours souvent peu partagés, avec des développements souvent perçus comme contre-intuitifs par les différents interlocuteurs.

Ce point fait notamment partie des éléments centraux développés dans l'évaluation des programmes précédents, qui sous-tendent la stratégie : les besoins d'argumentaires, de plaidoyers, de sensibilisation d'un grand nombre d'acteurs figurent parmi les conditions strictement nécessaires de l'engagement et de la bonne réalisation des opérations.

Dans ce contexte, les démarches de mutualisations engagées à l'échelle du SAGE, conduisant à co-produire des documents de sensibilisation, argumentaires, etc. sont centrales, et nécessitent d'être pérennisées. L'équipe d'animation participe activement à ces démarches collectives tout au long du contrat.

Au-delà, il est indispensable au bon engagement des actions que les différentes structures d'animation (à l'échelle des programmes comme à celle, globale, du contrat) puissent disposer des moyens, notamment humains, pour adapter, porter et mettre en œuvre ces outils mutualisés.

#### 6.4. L'animation des complémentarités entre programmes

La stratégie met en évidence la nécessité d'une intervention multithématique à l'échelle des territoires prioritaires. En parallèle, les financeurs et documents de cadrage, et notamment le SAGE, conduisent à la mutualisation et la complémentarité des actions.

Ces éléments rendent centrales les fonctions d'animation, autour notamment des enjeux d'échange d'informations, de participation croisée aux différents programmes et de coopération des actions au vu de la finalité ; s'y ajoutent l'impératif de non-superposition des actions, jusque dans le détail de la mise en œuvre des travaux et opérations. Le découpage de la maîtrise d'ouvrage rend complexe l'action cohérente et efficiente sur le territoire.

Ces éléments sont un point de vigilance essentiel à la réussite du contrat.

#### 6.5. Le portage collectif clair des enjeux de continuité

Les travaux de continuité se heurtent à de nombreux obstacles, notamment liés à la nécessité perçue de « garder de l'eau » durant les périodes sèches et l'attachement, à de nombreux points de vue, aux plans d'eau qui sont formés par obstacles à la continuité.

La situation s'est notamment complexifiée avec l'adoption en 2021 de l'article 49 de la Loi Climat et Résilience, qui limite drastiquement les possibilités d'intervention concernant la continuité, sans revoir pour autant les objectifs de la DCE.

Le CTEau comprend un volet financier et technique très important concernant les opérations de restauration de la continuité. Cependant, dans ce double contexte, la mise en œuvre de ces programmes nécessite, à l'échelle du contrat :

- La clarification des doctrines de l'Etat et des Agences de l'Eau, quant à l'interprétation et la mise en œuvre des modifications législatives de 2021. **L'attente d'une clarification jurisprudentielle, qui ne pourra pas intervenir dans la temporalité du CTEau, est clairement identifiée comme un obstacle à l'engagement de ces opérations, aussi lourdes que complexes.**
- En parallèle, l'engagement des opérations nécessite la mobilisation des Services de l'Etat, en particulier vis-à-vis du statut, autorisé ou non, des obstacles recensés et des plans d'eau quant à leur déconnection avec le réseau superficiel et les eaux souterraines. Dans un contexte de difficulté importante à convaincre les propriétaires, le rappel du caractère illégal des obstacles, le cas échéant, permet efficacement l'engagement des travaux correctifs nécessaires. Ces recherches et ce portage nécessitent des engagements importants de la part des services de l'Etat, pourtant nécessaires à la finalisation des actions.

Sans une volonté convergente de l'ensemble des acteurs, on rappelle ici la très grande fragilité des programmes de continuité (à la fois au sein et hors des programmes multithématiques), et le risque associé de non-réalisations significatives au sein des contrats à venir.

#### 6.6. Le lien entre les sphères techniques et politiques à l'intérieur de chaque structure.

La complexité du territoire et de ses enjeux conduit à la mise en œuvre, dans le cadre du contrat, d'un réseau d'actions interdépendantes au service des finalités retenues : bon état écologique, protection de la ressource en eau potable, biodiversité, etc. Les besoins de coordination et de complémentarités

sont importants, et reposent en premier lieu sur les équipes d'animation à l'échelle des différents volets autant que globalement dans le périmètre de l'ensemble du contrat.

Ces échanges sont essentiellement techniques, mais entraînent également des prises de décisions, qui nécessitent l'intervention des élus et décideurs des différentes structures associées.

Au vu des risques associés à la sur-mobilisation des partenaires, le principe retenu pour la gouvernance du contrat, de son élaboration à sa mise en œuvre, consiste à associer fortement les équipes techniques des différentes structures, et à ne mobiliser les instances décisionnaires qu'au cours du comité de pilotage et des comités de suivi.

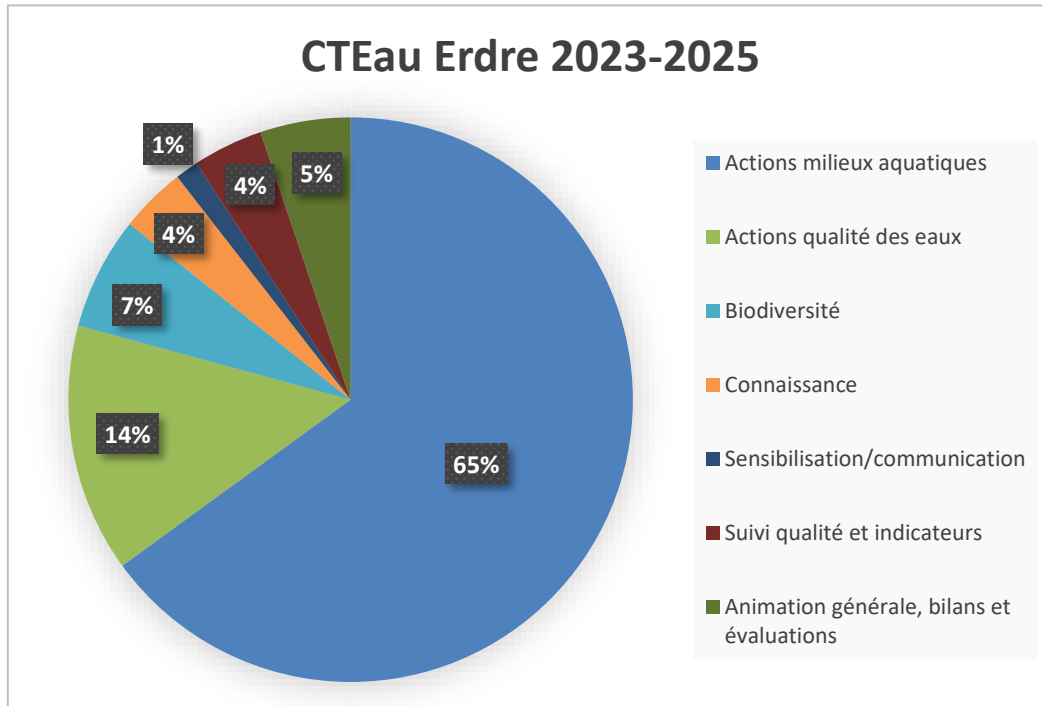
Ce fonctionnement nécessite cependant, pour sa réussite, que les interlocuteurs techniques des différents partenaires tiennent les élus respectifs de leurs structures informés, au fil de l'eau, de l'avancée des réflexions, et que ceux-ci puissent faire émerger, autant que nécessaire, les sujets nécessitant des arbitrages dans un cadre exceptionnel.



## 7. Données financières

Afin de répondre aux enjeux du bassin, le comité de pilotage a validé un programme d'action ambitieux dont le montant global prévu s'élève à 24,3 M€ € à l'échelle de la feuille de route, 2023-2028, dont 12,2 M€ (50%) pour le premier CTEau 2023-2025.

De manière synthétique, les coûts du CTEau 2023-2025 se répartissent comme suit :



Le financement des actions du contrat est assuré par les maîtres d'ouvrage par leur autofinancement, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique et le Département du Maine et Loire, soit pour le 1<sup>er</sup> CTEau les financements prévisionnels suivants :

